

Ville accessible à tous

Comment concilier sécurité et accessibilité dans la cité ?



« Partage ta route » : opération de sensibilisation des collégiens

Gérard Dessein – Conseil Général des Bouches du Rhône

Montpellier

Jeudi 19 novembre 2009



« Partage ta Route ... »

Programme Triennal contre
l'Insécurité Routière



Présentation par le Service Accessibilité et
Constructions Adaptées de la MDPH13

Qu'est-ce-que « Partage ta route... » ?

- « Partage ta route... » est une sensibilisation des collégiens aux risques de la circulation et aux conséquences de l'accident organisée par le Conseil Général des Bouches du Rhône.
- Ce dispositif est conçu pour les collégiens des 6^e et des 4^e.



Qu'est-ce-que «Partage ta route... » ?

- L'intervention est organisée autour de témoignages de jeunes handicapés accidentés de la route



Objectifs du projet

Le dispositif a comme objectifs principaux :

- **Participer à la réduction du nombre d'accidents de la route impliquant des collégiens.**
- **Agir sur leur comportement ultérieur en tant qu'individu responsable, prenant part à la vie citoyenne.**
- **Faire comprendre aux élèves la nécessité du respect des règles citoyennes :**
 - **la circulation dans la ville**
 - **le respect des places de stationnement réservées aux personnes handicapées**



Objectifs du projet

Notre souhait est de :

- faire adopter de "bonnes pratiques" en matière de sécurité routière (port de la ceinture, respect de la réglementation)...
- jouer auprès des parents et des adultes un rôle de prescripteur (un CD rom est remis à chaque fin de séance)
- "changer leur regard" sur les personnes handicapées et les informer sur les règles de la vie en collectivité.



Les Partenaires de «Partage ta route...»

- L 'élaboration du projet a nécessité la mise en place d 'un groupe de travail réunissant :
 - des représentants des directions du Département concernées
 - des représentants de l'Inspection Académique et de la Préfecture des Bouches du Rhône.
 - des Associations de personnes handicapées concernés par l'accidentologie



La mise en œuvre de « Partage ta route... »

- Le cadre d'intervention du dispositif a été validé par un comité pédagogique, réunissant l'IEN chargé des questions relatives à la sécurité routière, des professeurs et des principaux.
- L'ensemble des supports d'interventions a été réalisé et remis par le Département.
- Un label « Initiative soutenue par la Sécurité Routière », a été obtenu pour le dispositif « Partage ta route... » ainsi que « l'Echarpe d'Or de la Sécurité Routière » en 2003.



La mise en œuvre de « Partage ta route... »

- Depuis 2001, divers marchés publics ont permis à l'opération « Partage Ta Route » de fonctionner pendant l'année scolaire.
- L'association ERRHA13 est titulaire du marché (Appel d'Offres Ouvert) d'une durée de 4 ans notifié le 21 février 2008.



La mise en œuvre de « Partage ta route... »

- Le bilan depuis janvier à novembre 2009 de « partage ta route » :
- l'association ERRHA est intervenue :
 - dans 586 classes soit une moyenne de 53 classes par mois pour 17580 élèves sur l'année.
 - pour un montant de 180 000 € TTC soit un coût moyen de 10 € TTC par élève



La mise en œuvre de « Partage ta route... »

- L'ensemble des supports d'interventions a été réalisé et remis par le Département.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ECONOMIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Direction des Routes

Service Entretien et Circulation

Bureau Circulation Sécurité Routière

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE

Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées

Service Accessibilité et Constructions Adaptées
de la MDPH13



La mise en œuvre de « Partage ta route... »

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Contenu des interventions

« Partage ta route ! » est composé de deux modules de 2h15mn qui traitent des points d'accidentologie en rapport avec l'âge des collégiens :

- pour les 6^e : être passager automobile et se déplacer à vélo
- pour les 4^e : se déplacer à cyclomoteur

La durée de cette sensibilisation pourra être modulée en accord avec l'enseignant responsable de l'intervention.

Chacun des modules comporte une partie consacrée aux conséquences de l'accident pour faire prendre conscience que celui-ci peut engendrer des conséquences graves sur la vie quotidienne et n'est pas une fatalité qui ne concerne que les autres.

Il s'agit également de faire comprendre aux jeunes l'importance de respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et les règles du code de la route. La rencontre avec des témoins accidentés leur permettra également de mieux connaître le monde du handicap.

Déroulement de la sensibilisation

- Repérage avec les élèves des situations à risque
Film et Débat Semi-Directif
- Travail d'animation avec diapositives et CD-ROM
- Les conséquences de l'accident :
présentation d'un film
- Témoignages d'accidentés présents à la sensibilisation
- Débat entre les élèves et les témoins ;
l'animateur et les professeurs faisant les médiateurs
- Évocation des problèmes rencontrés par les témoins dans leur vie quotidienne et démonstration d'une montée dans un véhicule particulier par un des témoins



**partage
Ta Route**
mouvement responsable



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTÉ À LA SOLIDARITÉ
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 62, AVENUE DE SAINT-JUST - 13206 MARSEILLE

sur internet : www.cg13.fr



CHAQUE JOUR À VOS CÔTÉS

mouvement responsable

Contenu des interventions

A la fin de chaque sensibilisation, chaque élève reçoit un CD-Rom « Partage ta route » et un diplôme où chacun s'engage à rappeler à leurs proches les règles qui préservent la sécurité de leur déplacement.



Contenu des interventions

- Chacun des modules comporte une partie consacrée aux conséquences de l'accident pour faire prendre conscience que :
 - l'accident peut engendrer des conséquences graves sur la vie quotidienne
 - le corps humain est fragile
 - l'accident n'est pas une fatalité qui ne concerne que les autres.



Contenu des interventions

- **faire comprendre aux jeunes l'importance :**
 - de respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et les règles du Code de la Route.
 - de mieux faire connaître le monde du handicap et les difficultés rencontrées au quotidien.



Contenu des interventions

- La durée de cette sensibilisation peut être modulée en accord avec l'enseignant responsable de l'intervention. Chaque module est d'une durée de 2 heures
- **Composition de l'équipe d'intervenants**
 - Un animateur sécurité routière diplômé BEPE CASER
 - Un co-animateur témoin victime d'un accident en rapport avec le thème du module



Contenu des interventions



Contenu des interventions



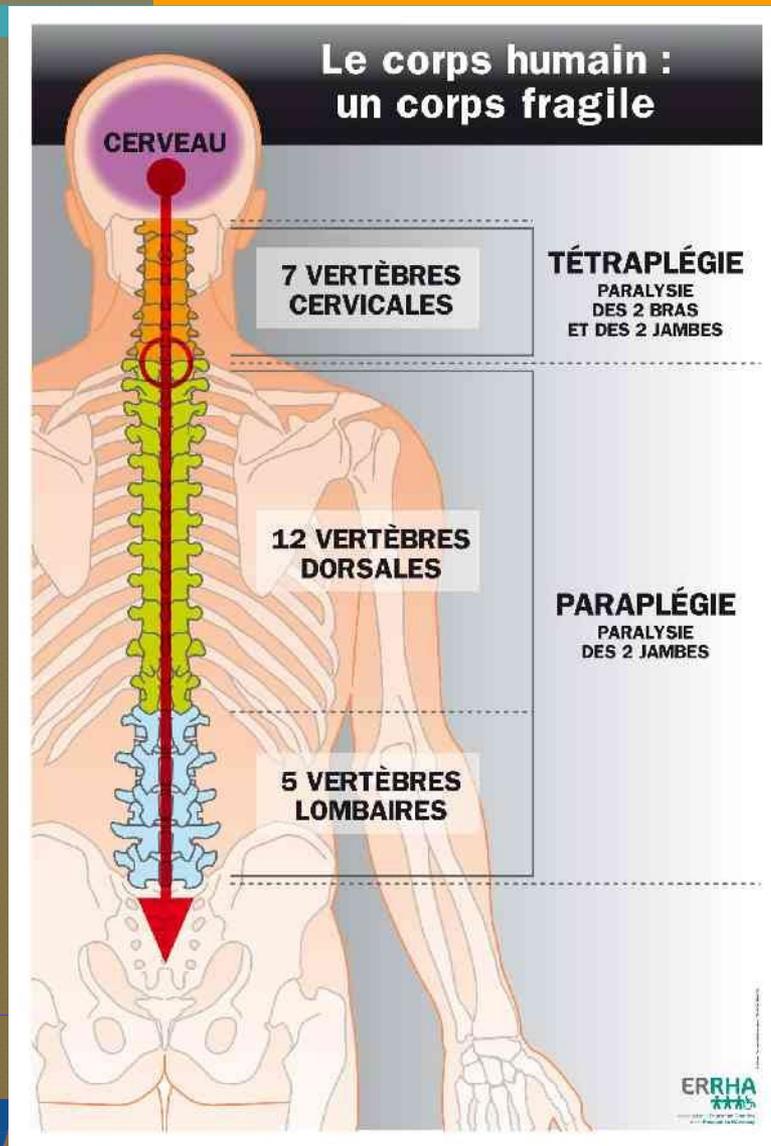
Contenu des interventions

➔ Méthode pédagogique

- Repérage des situations à risque - Vidéo suivi d'un débat semi-directif
- Travail de repérage avec les élèves sur des panneaux de mises en situation
- Les conséquences de l'accident : présentation d'un film
- Témoignages d'accidentés présents à la sensibilisation
- Débat entre les élèves et les témoins ; l'animateur et les professeurs faisant les médiateurs
- Démonstration d'une montée dans un véhicule particulier par un des témoins



Contenu des interventions



Si vous prenez ma place, prenez mon handicap

Votre carte de stationnement doit être visible dans votre véhicule

Amende forfaitaire de 135 € pour mauvais stationnement

135 €

330

STANDARD

FAUTEUIL ROULANT

80

250

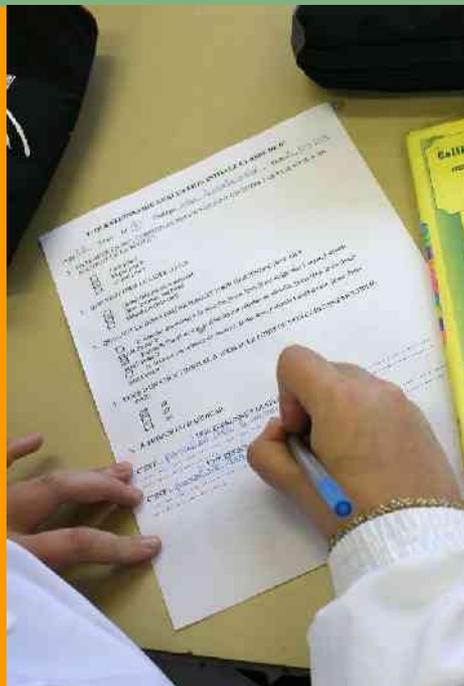
G.I.C. :
Grand Invalide Civil

G.I.G. :
Grand Invalide de Guerre

ERRHA



Contenu des interventions



Les élèves
remplissent
une grille
d'évaluation
de niveau



Contenu des interventions



Démos in situ



Contenu des interventions



Calendrier

- A chaque renouvellement du marché une fiche descriptive de l'action est adressée à tous les Principaux de collèges du département.

Pour plus d'informations

Contacteur :

Direction des Routes

Pôle Sécurité Routière

pascal legoupil : 04 91 21 36 43, [pascal.legoupil @cg13.fr](mailto:pascal.legoupil@cg13.fr)

Service Accessibilité et Constructions Adaptées de la MDPH13
au 04 86 13 65 78, gerard.dessein@mdph13.fr

ERRHA : Association d'Education Routière et de Respect du Handicap
Anne GIRIBONE: 06 77 81 04 91, errha13@numericable.fr



La mise en œuvre de « Partage ta route... »

mouvement responsable



« **A** lors que les 15-24 ans constituent 13 % de la population de notre département, ils représentent 30% des tués sur la route et 38% des blessés graves. L'opération « Partage ta Route » et le CD-Rom font partie des initiatives que nous allons multiplier pour lutter contre ce fléau, avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône. »

Jean-Noël Guérini
Sénateur-Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône



Qu'est ce que « Partage ta route ! » ?

« Partage ta route ! » est une sensibilisation des collégiens aux risques de la circulation routière et aux conséquences de l'accident organisée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Ce dispositif est conçu pour les classes de 6^e et de 4^e.

L'intervention sera organisée par des animateurs sécurité routière autour de témoignages de jeunes accidentés

Les Partenaires de « Partage ta route ! »

Un label « Initiative soutenue par la Sécurité Routière », a été obtenu pour le dispositif « Partage ta route ! »

L'Inspection Académique est partenaire du dispositif.

Un comité pédagogique, réunissant l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé des questions relatives à la sécurité routière, des Professeurs et des Principaux, a validé le cadre d'intervention du dispositif.

Objectifs du projet

Le dispositif a deux objectifs principaux

- Assurer la réduction du nombre d'accidents de la route impliquant des collégiens.
- Agir sur leur comportement ultérieur en tant qu'individu prenant part à la vie citoyenne.
- Faire prendre conscience de la fragilité du corps humain.

Faire comprendre aux élèves l'importance de respecter certaines règles de vie en ville

- la circulation dans la ville
- le respect des places de stationnement réservées aux personnes handicapées

